Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-212203053-20260127-DELIB20260106-DE

Département
des Côtes D'Armor

Arrondissement de
DINAN

COMMUNE DE
SAINT-JOUAN DE L'ISLE

Nombre de Membres :
- en exercice : 11
- présents : 8
- représentés : 0
- votants : 8
- abstention : 0

Date de convocation :
22/01/2026

Affichage de la liste des délibérations :
29/01/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE

SAINT-JOUAN DE L'ISLE

* *

Séance du 27 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 janvier à vingt heures. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur COUPU Gilles, Maire.

Présents : COUPU Gilles, THEBAULT Huguette, MAILLARD Laurent, JUGUET Claude, BOUGAULT Nadège, LEBRETON Mickaël, REHEL Pascal, LECHEVESTRIER Pierre.
Pouvoirs : ∅
Absent excusé : ROZIER Antoine
Absente : BLANCHET LEFAIX Delphine, SAUDRAIS Gaylord.
Secrétaire de séance : BOUGAULT Nadège

DELIB 2026/01/06 – ART CAMP – CONTRAT DE MAINTENANCE DES CLOCHES ET DU PARATONNERRE ET CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA LIGNE DE VIE

La maintenance de l'église nécessite de passer 2 contrats d'entretien : l'un pour l'entretien périodique de la ligne de vie et l'autre pour la maintenance et la vérification des cloches et de l'installation de la protection contre la foudre.
Ces contrats sont détenus depuis 2023 par l'entreprise Art Camp située à Morieux, et arrivent à échéance début 2026. Elle vient donc de nous transmettre ces contrats actualisés. Celui pour l'entretien de la ligne de vie est d'un montant de 140€ HT soit 168€ TTC. Celui pour la maintenance des cloches et la vérification de l'installation de protection foudre est d'un montant de 190€ HT soit 228€ TTC. Ces montants sont identiques à ceux conclus en 2023.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité des présents :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien de la ligne de vie avec l'entreprise Art Camp pour un montant de 140€ HT soit 168€ TTC ainsi que le contrat de maintenance et de vérification des cloches et de l'installation de la protection contre la foudre avec l'entreprise Art Camp pour un montant de 190€ HT soit 228€ TTC. Ces contrats sont conclus pour une durée de 3 ans.

BOUGAULT Nadège,
Secrétaire de séance

Gilles COUPU,
Maire,

MAIRIE de St-JOUAN-de-L'ISLE 22350 Côtes d'Armor